



MAIRIE DE ROUSSILLON

84 220

Téléphone : 04 90 05 60 16

Télécopie : 04 90 05 56 43

mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr

<http://www.roussillon-en-provence.fr>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022

A 18h30 à la MAIRIE

Présents : Mme BONNELLY, M. DEBROAS, Mme BELLANDE, M. BORDE, Mme BERNARD, M. CHOMETTE, Mme BRAZARD, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET, M. JEAN, M. CHEMIN, M. BERGERON, M. DEVAUX

Absents excusés : Mme THIERRY pouvoir à Mme BERNARD, Mme GRAS,

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 juin 2022 est approuvé à l'unanimité

-M. Bruno DAUMEN avait demandé audience auprès des conseillers municipaux, de 18h à 18h 30 pour les informer d'un problème sur un chemin rural.

1/ APPROBATON CHOIX DES ENTREPRISES POUR DES TRAVAUX AU SENTIER DES OCRES EN 2023

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie en présence d'une personne du cabinet ALEP afin de choisir les entreprises pour les travaux dans le sentier des ocres 2023.

Mme le Maire présente le résultat :

LOTS	NOMS	Montant €HT
1 MENUISERIES EXT BOIS	LA COMPAGNIE FORESTIERE	121 568.00 €
2 SERRURERIES EXTERIEURES	STEM	139 913.20 €
3 ELAGAGE ABATTAGE PLANTATION	SERPE	6 070.18 €
TOTAL		267 551.38 €

Les conseillers approuvent à l'unanimité le choix des entreprises pour les travaux dans le sentier des ocres. Ils sont prévus en janvier et février. Certains pourront être réalisés en décembre sans fermeture du sentier pour autant.

2/ BILAN DE LA MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU DOSSIER ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1 DU PLU

Mme le maire rappelle les motifs de cette modification simplifiée N°1 du plan local d'urbanisme (PLU) qui a été engagée. Il s'agit de :

- Autoriser les constructions à destination de bureaux et services au sein de la zone d'activités de Pied Rousset (zone UE)
- Intégrer le nouveau RDDECI dans le règlement

Le dossier a été mis à disposition au public du dossier du 13 juin 2022 au 13 juillet 2022 inclus ; Plusieurs personnes sont venues consulter le dossier, mais aucune observation n'a été mentionnée sur le registre disposé à cet effet.

Madame le Maire explique que l'ensemble des avis formulés par les personnes publiques associées sont favorables et n'appellent pas à apporter de modifications au dossier.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le bilan de la mise à disposition au public et approuvent la modification simplifiée N° 1 du PLU

3/ ACCORD DE PRINCIPE POUR VENDRE UN PARTIEL DE TERRAIN A M. ET Mme PANSOLIN

Mme le Maire expose que depuis des années, M. et Mme PANSOLIN souhaitent acquérir un partiel de terrain qui jouxte leur propriété. Elle demande juste un accord de principe car on ne connaît pas le prix. Elle rappelle qu'une réunion a été programmée sur place.

Un débat s'engage. M. Bergeron ne comprend pas pourquoi vendre cette parcelle alors que l'on vient juste d'acheter tout l'ancien IGN.

Mme le Maire explique que la parcelle est en zone feux de forêts extrême et qu'elle est inconstructible.

M. Jean et M. Tribollet demandent quel est l'intérêt de vendre.

Mme Malivel est d'accord avec eux.

Mme Bellande mentionne que depuis des années M. et Mme Pansolin souhaitent acquérir une partie de terrain qui jouxte leur propriété où ils font déjà l'entretien du terrain. Cela ne pose aucun souci d'accès.

M. Debroas explique que le plus intéressant pour la mairie ce sont les autres terrains le long de la départementale.

M. Chemin s'interroge au cas où d'autres personnes feraient la même demande.

Pour M. Tribollet il faut se poser et voir à long terme. Pour le moment il est préférable d'attendre, réfléchir sur un projet global.

Mme le maire précise qu'on ne pourra jamais rien faire sur ce terrain c'est inconstructible

Mme le Maire décide de suspendre le point de l'ordre du jour. Elle précise qu'elle a passé l'été toute seule avec ses adjoints et qu'elle n'a pas vu beaucoup de conseillers avec l'été que nous avons passé.

4/ ASSOCIATION DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON A LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GORDES

La commune de Gordes a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur la totalité du territoire de Gordes. Il est décidé que notre commune ne sera pas associée à cette révision en tant que commune limitrophe.

5/ APPROBATION PROPOSITION HONORAIRES DE M. Michel ROUX ARCHITECTE DPLG POUR ETUDE DE FAISABILITE POUR CREATION CABINET MEDICAL à l'IGN

Mme le maire explique que depuis 4 ans on recherche un lieu pour créer un cabinet médical car le docteur Ragasse ne peut plus rester dans le cabinet actuel car il souhaite diversifier et développer les activités de soins au bénéfice des patients.

Une réunion a été organisée sur place le 17 mai 2022 avec tous les conseillers municipaux sur le site de l'IGN pour voir sur place les parcelles qui étaient constructibles afin d'envisager la création d'un cabinet médical. Elle présente la proposition d'honoraires de M. Michel ROUX Architecte DPLG pour une étude de faisabilité pour la création d'un cabinet médical sur les terrains de l'ancien IGN de 150m². D'autres réunions ont été organisées pour les réseaux eaux, électricité et assainissement avec Suez et la communauté de communes du pays d'Apt pour voir les différentes contraintes sur le site.

Un débat s'engage M. Bergeron précise qu'il faut garder le médecin cependant il faudrait réfléchir sur des structures évolutives et balayer toutes les possibilités.

Mme le Maire explique que depuis 4 ans on recherche un lieu qui permettra au Docteur Ragasse de diversifier son activité. Elle sait que le lieu n'est pas idéal mais nous n'avons pas mieux actuellement et si le Docteur part on aura tout perdu.

M. Bergeron demande si l'architecte a des compétences dans ce milieu.

Mme Bernard précise qu'il va faire le cabinet médical à Gordes.

M. Debroas précise que les objectifs définis par la mairie, environ 150m² évolutifs, seront transmis à l'architecte qui devra travailler en concertation avec les élus et des

ressources extérieures compétentes qui souhaitent participer à ce projet. L'architecte présentera une étude de faisabilité.

Mme Bernard mentionne que l'étude de faisabilités sert effectivement à cela.

M. Jean mentionne que la pharmacie va perdre 30% de son chiffre d'affaires.

Mme le Maire demande si des administrés se sont plaints sur ce futur emplacement.

Aucune réponse recensée.

Mme Malivel demande que l'on étudie toutes les possibilités de constructibilité du terrain.

Mme le Maire a prévu de laisser 3 places de parking au Pasquié pour aller à la pharmacie, quand le cabinet médical sera transféré.

Elle demande si on fait un référendum sur le lieu, elle ne veut pas que le médecin parte. On ne peut pas attendre encore 3 ans.

Pour M. Bergeron insiste sur l'importance de construire déjà un espace pour une autre activité même s'il doit être vide pendant un certain temps. Ça pourrait être un cabinet pour une discipline complémentaire à l'activité du Dr Ragasse ou pourquoi pas une salle d'exercices comme le suggéraient des villageois.

Mme le Maire demande si les élus veulent le cabinet médical là-bas. Elle demande si les conseillers ont pris attache auprès du couple Chauvet de la pharmacie.

Après discussion il est décidé de passer au vote de demander une étude de faisabilité à M. Michel ROUX Architecte DPLG pour le cabinet médical sur le site du l'IGN, résultat : 13 pour et 1 abstention M. Jean

6/ PARTICIPATION AUX FONDS D'AIDE AUX JEUNES AU TITRE DE 2022

Les conseillers approuvent à l'unanimité la participation de la commune aux fonds d'aide aux jeunes au titre de 2022 pour notre strate de population c'est un forfait de 200 €. L'objectif de ce dispositif, en faveur des jeunes en difficultés âgés entre 18 et 25 ans, habitant le département, est de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents

7/ MAJORATION DU REPAS RESERVE EN RETARD POUR LE SERVICE CANTINE

Au niveau du prix du repas réservé en retard, pour convaincre les parents à bien faire les démarches avant, les conseillers approuvent par 13 pour et une abstention M. Bergeron la majoration du prix retard de 2€ à 3€. Le repas retard passera alors de 4.5 € à 5.5 € (au lieu de 2.5 €).

Mme Bellande explique le nouveau fonctionnement pour encadrer les élèves qui s'applique également à l'accueil périscolaire et en classe.

8/ PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU SYNDICAT DES EAUX DURANCE VENTOUX

Mme Malivel présente comme chaque année les rapports

« Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le syndicat des eaux durance ventoux est une epci charge d'un spic : chargé de la production le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes.

En sa qualité d'autorité délégante est chargé de négocier avec son délégataire suiez les clauses contractuelles (jusqu'en 2028).

Le délégataire est chargé de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages du réseau et du bon fonctionnement de la desserte en eau.

Le syndicat exploite cinq captages qui totalisent une capacité de production de 60 740 m³ jour. La production des cinq stations est en baisse de 4,12% 11 041 780 en 2021 contre 11 515 934 en 2020

(en augmentation de 13.9% elle s'élève à 11 718 101 m³ en 2019)

Un réseau de distribution en constante évolution 1624 kms de conduites une augmentation de 108 kms en 10 ans (15 kms en 2021) Roussillon en compte 58,19 kms.

Le nombre d'abonnement est de 54023 abonnés pour 58497 abonnements en 2021 augmentation de plus de 14% en 10 ans en 2021 (57 173 2019 et a augmenté de 16.7% en 10 ans pour un nombre de 106 557 personnes estimées). Pour l'essentiel dû à l'individualisation des abonnements en habitat collectif. Roussillon compte 1079 en 2021, 1083 en 2020 1060 en 2019 abonnés.

Le volume vendu aux particuliers est en baisse de 4,88%.

En 2019, la consommation annuelle moyenne par branchement est en baisse de 5,7% par rapport à 2020 et s'élève à 115 m³ (2019 augmente de 6% et s'élève à 121m³.)

Le syndicat est divisé en 3 services nous faisons partie du haut service . Il y a une disparité entre les communes du haut et du bas service 113 m³ pour le bas service et 156 m³ pour le haut service en 2021.

(2019 pour le bas service moyenne de 118m³ et le haut service 168m³.)

Roussillon consommation : 183 127 en 2021 207 934 en 2020 variation de – 11,93% en 2021 161 m3(en 2019 : 196 189 - 2018 : 193 224 soit + 1.53% 165m3 par an).

Le ratio de facturation et volumes non facturés s'améliore en 2021 69% au lieu de 68,5% mais en baisse pour le haut service il passe de 68,1% à 66,3 % .

(et s'établit à 67.2% contre 70.7% en 2018 pour le haut service on est à 65.5%. Perte factures écrêtés etc)

Réduction de perte d'eau 2 000 000m3 en 10 ans.

En 2021 le volume de perte d'eau est de 3 428 775M3 -5,71% soit 207 730 M3 mais l'objectif contractuel n'est pas atteint le plafond de pertes est dépassé de 986 775 M3.

Le nouveau contrat 2018 2028 prévoit 1 411 000 m3.

Mais en 2019 le volume en perte est de 28% / 2018. Clause de pénalité annuelles prévues dans le contrat.

Suez met en œuvre différents moyens techniques pour rechercher les fuites.

En 2020 449 fuites ont été trouvées. En 2021 six fraudes constatées.

Depuis le 31 décembre 2021 les frais d'accès au service s'élève à 67,73€ contre 66,82 en 2020.

L'évolution de la facture pour une consommation de 120m3 augmentation de 3,7% passant de 246,32€ à 255,44€ en 10 ans 221,26€ à 255,44€.

Part syndicat 37% Part délégataire 41% redevance TVA 22%.

Recettes d'exploitation 5 887 289€ en baisse de 1,27% du baisse de volume de 3,37%.

Sur 4,4 millions d'€ 3,4millions d'€ ont été consacrés aux travaux d'extension de renouvellement et de renforcement du réseau, dont 48 541€ sur Roussillon (c'est très peu par rapport à d'autres communes).

Les investissements : sur 6 643 079 de dépenses d'équipements en 2019 3 570 511 ont été consacrés aux travaux d'extension de renouvellement et de renforcement de réseau dont 100 913 pour Roussillon.

La qualité de l'eau est excellente provient de la Durance et de la plaine des sorgues est des son prélèvement de bonne qualité.

La qualité de l'eau sous contrôle le contrôle assuré par l'ARS confiés à des laboratoires agréés par le ministère.

En 2021 699 contrôles ont été effectués.

Service client en 2021 36 616 contacts ont été enregistrés dont 3171 réclamations soit une baisse de 30%.

ZOOM serviso

Dans le nouveau contrat de délégation depuis décembre 2018 accueil clientèle à Cavaillon En Vaucluse les usagers sont 4 fois plus nombreux à se déplacer dans les accueils clients qu'au national.

Actions de solidarité

Le syndicat participe au dispositif départemental charte solidarité : sur 271 demandes d'abandon de créances 183 ont reçu un avis favorable de la commission départementale pour un montant de 8526 euros.

Les chèques eau

Le nouveau contrat de concession prévoit que le délégataire mette en place un fonds sous forme de chèque eau pour un montant annuel de 10 000 euros . Peu utilisé le montant du fond de solidarité cumulé était de 37 850€.

Quelques ajustements de simplification d'utilisation 296 chèques ont été attribués pour un montant de 5917€ aucun n'a été donné sur Roussillon.

Compte administratif lire p 113 ».

Mme le Maire informe les conseillers que suite à la rupture de la canalisation d'eau potable dans la rue Richard Casteau la médiathèque a été inondée au 1^{er} étage et au rez de chaussé vendredi après-midi, il y a beaucoup de dégâts. La médiathèque est fermée, il y a beaucoup de travail à faire par les agents et par des entreprises avant la réouverture.

Elle informe les conseillers qu'il y a 95 élèves à l'école et 90 mangent à la cantine.

Elle pense ouvrir l'accueil de loisirs sans hébergement en janvier 2023, les travaux seront terminés, après il faut attendre le passage des commissions de sécurité.

Elle rappelle que le 18 septembre il y aura place de la Maire 40 exposants pour le livre en fête, Mme Bellande demande des personnes pour aider le matin et le soir.

La séance est levée à 20h 15mm.